Service Périscolaire

PROJET PEDAGOGIQUE 2023-2024

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....3
Le RPI Ségaviaur.....3
Ses acteurs.....3

PRÉSENTATION.....4
Locaux et implantations géographiques.....4
Le public accueilli.....4
L'équipe 5

LE FONCTIONNEMENT.....6
Horaires et période d'ouverture.....6
Les repas.....6

La journée type.....7
Inscriptions et tarifs.....8
Communication.....9

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
.....10

CONCERTATION AVEC.....11

LES PROJETS.....12
L'enfant à la parole.....12
Le Restaurant Scolaire, un lieu pédagogique comme un autre.....12
Le monde est petit.....13
Semaine de l'autonomie.....13

LES PARTENAIRES.....13

L'ÉVALUATION.....13

RAPPEL DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RPI SÉGAVIAUR.....14
Règles et consignes pour le personnel.....14
Règles et consignes pour les enfants.....14
Non-respect des règles de vie.....15

PRÉAMBULE.....3
Le RPI Ségaviaur.....4
Ses acteurs.....4

PRÉSENTATION.....4
Locaux et implantations géographiques.....5

Le public accueilli....5
L'équipe 5

LE FONCTIONNEMENT....6
Horaires et période d'ouverture....7
Les repas....7

La journée type....7
Inscriptions et tarifs....8
Communication....9

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
....10

CONCERTATION AVEC....11

LES PROJETS....12
L'enfant à la parole....12
Le Restaurant Scolaire, un lieu pédagogique comme un autre....13
Le monde est petit....13
Semaine de l'autonomie....13

LES PARTENAIRES....13

L'ÉVALUATION....14

RAPPEL DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RPI SÉGAVIAUR....14
Règles et consignes pour le personnel....14
Règles et consignes pour les enfants....15
Non-respect des règles de vie....15

Préambule

Élaboré à partir du projet éducatif de territoire du RPI Ségaviaur, le projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAÉ) est un document de référence mettant en exergue les moyens mis en place par l'équipe pédagogique (coordination et animation) pour l'accueil sur les temps périscolaires des enfants âgés de 3 à 11 ans sur le territoire.

Il regroupe l'ensemble des objectifs, des étapes et des moyens mis en œuvre pour réaliser l'accueil des enfants dans les meilleures conditions afin de répondre au mieux à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leurs familles.

Le RPI Ségaviaur

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal est une émanation de sept communes membres : Crespin, Lacapelle-Pinet, Montauriol, Moularès, Pampelonne, Tanus et Tréban. Son autorité est validée par l'élection d'un président et d'un ou deux vice-président pour une durée de 6 ans.

Ses acteurs

- Un SIRP (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique),
- Un secrétariat, une équipe technique,
- Une équipe pédagogique professionnelle,
- Des partenaires composant le réseau actif et polyvalent du RPI Ségaviaur.

Présentation

Locaux et implantations géographiques

L'Accueil de Loisirs Associé à l'École est réparti sur deux sites :

Tanus : Ecole du Viaur (Tanus) : Rue de Tanus le vieux, 81190 Tanus
Avec à disposition :

- La salle de motricité
- Une salle d'activité
- La salle d'ALAE,
- Le restaurant scolaire
- Les sanitaires
- La cour extérieure ainsi que le préau

Pampelonne : Ecole de Pampelonne : 6 Avenue de Thuriès, 81190 Pampelonne
Avec à disposition :

- La salle de motricité
- Une salle d'activité
- La salle d'ALAE,
- Le restaurant scolaire
- Les sanitaires
- La cour extérieure

Le public accueilli

Ecole du Viaur (Tanus) : 49 enfants de 2 ans et demi à 8 ans (PS-GS / CE1-CE2)

Ecole de Pampelonne : 67 enfants de 2 ans et demi à 11 ans (PS-MS / CP / CM1 / CM2)

L'équipe

Encadrante :

ASSIE Élisabeth	**Coordinatrice du service périscolaire** *BAFA, BEATEP, PSC1*
ARNAL Nathalie	**Responsable de site de Pampelonne** **Animatrice des CM1/CM2 de Pampelonne** *BAFA, BAFD, CAP Petite Enfance, PSC1*
VIGROUX Martine	**Responsable de site de Tanus**

	Animatrice des GS de Tanus *BAFA, BAFD, PSC1*
CHAMOUX Véronique	**ATSEM, Animatrice des PS/MS de Pampelonne** *BAFA, BAFD, CAP Petite Enfance, PSC1*
PUJOL Nathalie	**Animatrice des CM1/CM2 de Pampelonne** *CAP Petite Enfance*
BORIES Elodie	**Animatrice des CP de Pampelonne,** *en formation EJE*
REYNES Angélique	**Animatrice des CE1/CE2 de Tanus** *CAP Petite Enfance, PSC1*
CAMBOULIVES Laétitia	**ATSEM, Animatrice des PS de Tanus** *BAFA, CAP Petite Enfance, PSC1*
	Animatrice des CE1/CE2 de Tanus *BEPA service à la personne, PSC1*

Technique :

- BEELEN Marc, chauffeur du bus Permis D/D1
- DUFOSSE Martine, chauffeur mini bus – Permis B
- FRAYSSINET Nadine, agent de restauration collective du RPI Ségaviaur, formée HACCP
- LAUR Loetitia agent de restauration collective du RPI Ségaviaur

Des stagiaires (BAFA, CPJEPS, CQP Périscolaire, BPJEPS, etc…) peuvent compléter l'équipe pour le bon déroulement mais aussi pour la richesse de l'accueil de loisirs.

Le Fonctionnement

Horaires et périodes d'ouvertures

L'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) fonctionne pendant les temps scolaires :

- Le lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de :
  - 7h30 à 8h35
  - 12h20 à 13h20
  - 15h35 à 19h00 le lundi et de 16h35 à 19h00 les autres jours
    Ce service est payant.
- Les mercredis, un service de garderie gratuite de 07h30 à 08h35 et de 11h50 à 12h20 (12h30 à Tanus).

Les enfants accueillis sont des enfants scolarisés aux écoles de Pampelonne et de Tanus.

Pendant les vacances scolaires : aucun accueil n'est organisé par le RPI Ségaviaur.

Les repas

Les repas sont livrés par l'établissement Ansamble, cuisine centrale à Baraqueville. L'accent est mis sur les produits frais, locaux pour la viande essentiellement et bio (loi égalim).
Les repas sont réchauffés directement au sein des écoles par le personnel technique.
L'ensemble des agents techniques en relation avec les produits alimentaires mettent en œuvre les méthodes HACCP correspondant à l'hygiène en restauration collective.

La journée type

7h30 à 8h35 : **Un acc** respecte l'enfant. Divers coins ludiques et libres sont mis en place : livres, jeux, de…….
En fonction du lieu d'habitation des familles, les enfants accèdent à l'école soit directement accompagnés d'un parent, soit par le biais de la navette scolaire.
Les horaires de la navette sont les suivants :

- Départ de Tanus à 08h15 -> Arrivée à Pampelonne à 08h25
- Départ de Pampelonne à 08h30 -> Arrivée à Tanus à 08h40

Les enfants sont déposés à l'école par les parents et sont pris en charge par l'équipe pédagogique (ALAE). A partir de 8h35, ils sont pris en charge par l'équipe enseignante.

12h à 13h20 : Le temps du restaurant scolaire, tout en étant un temps de repos entre deux demi-journées d'école, est particulièrement important puisqu'il permet l'acquisition de nombreuses compétences sociales et personnelles. C'est un temps éducatif à part entière. L'équipe d'animation accorde un soin tout particulier à ce moment, par l'écoute, l'échange, la découverte et le partage.

15h35 à 19h00 (le lundi) et de 16h35 à 19h00 les autres jours : Selon les envies de chacun, des activités telles que la lecture, la peinture, le sport, le jardinage, et des jeux variés sont proposés aux enfants, en attendant les parents pour un départ échelonné.
C'est aussi un temps où l'enfant est libre de jouer en autonomie, de partager avec ses copains ce qui lui permet de se construire. Les animatrices proposent aux enfants qui ont des devoirs de les réaliser à ce moment là.
Les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis, en fonction du lieu d'habitation des familles, les enfants sont récupérés à l'école soit directement par un parent, soit par le biais de la navette scolaire.

Les horaires de la navette sont les suivants :

- Départ de Tanus à 16h40 -> Arrivée à Pampelonne à 16h50
- Départ de Pampelonne à 16h55 -> Arrivée à Tanus à 17h05 puis un départ vers les communes voisines jusqu'à 17h50

Le mercredi :

- Départ de Tanus à 11h55 -> Arrivée à Pampelonne à 12h05
- Départ de Pampelonne à 12h10 -> Arrivée à Tanus à 12h20 puis un départ vers les communes voisines jusqu'à 13h05

Les enfants sont pris en charge par l'équipe pédagogique (ALAE ou garderie), puis « rendus » à un parent. Aucun enfant ne peut partir seul. Le parent doit récupérer son enfant directement auprès du personnel de l'ALAE, ceci est un moment privilégié entre l'animateur et les parents afin de faire le point, si nécessaire, sur la journée passée.

Inscription et tarifs

Inscription :

L'inscription au Service Périscolaire est obligatoire

pour tous les enfants qui fréquentent les écoles de

Pampelonne et Tanus.

Le dossier d'inscription se compose :

- D'une fiche d'inscription permettant d'inscrire le
- ou les enfants.
- D'une fiche sanitaire issue du ministère de la
- jeunesse et des sports.

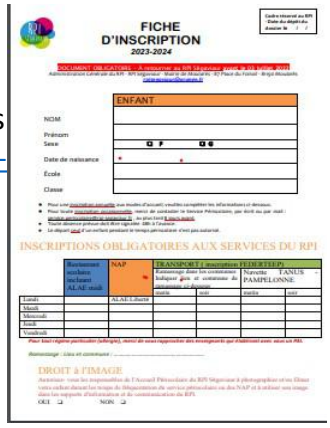
FICHE D'INSCRIPTION
2023-2024

ENFANT

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES AUX SERVICES DU RPI

DROIT à l'IMAGE

Ce dossier est remis à chaque famille en fin d'année scolaire.

Pour les nouveaux arrivants, des dossiers sont accessibles au sein des mairies de Pampelonne et de Tanus et sur le site internet du RPI Ségaviaur (www.rpi-segaviaur.fr).

Modalités d'inscription :

- <u>Restaurant Scolaire :</u>
  Les inscriptions doivent se faire 8 jours avant la date souhaitée (les repas sont commandés le mardi pour la semaine suivante).

Sauf cas exceptionnel, les enfants non-inscrits ne pourront être accueillis au Restaurant Scolaire (et à l'ALAE du Midi). Les inscriptions devront se faire :

- Soit via le site internet www.rpi-segaviaur.fr (Onglet accès famille -> portail famille),
- Soit directement auprès du service périscolaire par mail ou téléphone.

Les désinscriptions devront être faites à minima 48 heures avant et avant 10h. Seul le Service Périscolaire prendra en compte les désinscriptions.

- ALAÉ :

  Les inscriptions et désinscriptions peuvent se faire le jour même auprès de l'équipe pédagogique.

Tarifs

Les tarifs du service sont validés chaque année par le conseil syndical du RPI Ségaviaur. Ils sont transmis aux familles avec le dossier d'inscription et disponibles sur le site internet (www.rpi-segaviaur.fr).

(Tarifs applicables au 1er sept 2023 - DE_2023_020)

ALAE	Tarif plein	Dégressivité 10% pour familles avec Quotient Familial inférieur à 450€
Forfait mensuel matin	8,80 €	7,92€
Forfait mensuel soir	10,80€	9,72€
Forfait mensuel matin et soir	19,60€	17,64€
Séance midi	0,27€	0,24€
1 séance matin ou soir	2,50€	2,25€
CANTINE	3,80	

COMMUNICATION

Les outils de communication du RPI Ségaviaur sont les suivants :

Site internet :

- www.rpi-segaviaur.fr

Adresses mail :

- **Secrétariat/Administration** : rpisegaviaur@orange.fr
- **Service Périscolaire** : service.periscolaire@rpi-segaviaur.fr
- **ALAE de Pampelonne** : alae.pampelonne@rpi-segaviaur.fr
- **ALAE de Tanus** : alae.tanus@rpi-segaviaur.fr

Téléphone :

- **Secrétariat/Administration** : 09 62 34 08 17
- **Service Périscolaire** : 09 72 22 98 84
- **ALAE de Pampelonne** : 09 72 26 12 29
- **ALAE de Tanus** : 09 72 26 11 85

Mémo contacts RPI SEGAVIAUR

ALAÉ de Pampelonne	ALAÉ de Tanus
Renseignements ou informations concernant L'ALAE	Renseignements ou informations concernant L'ALAE
09 72 26 12 29	09 72 26 11 85
Du lundi au vendredi (sauf mercredi après midi) de 07h30 à 08h35, de 12h00 à 13h20 et de 15h35 à 19h00	
alae.pampelonne@rpi-segaviaur.fr	alae.tanus@rpi-segaviaur.fr

Service Périscolaire 09 72 22 98 84
service.periscolaire@rpi-segaviaur.fr du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 (sauf mercredi après midi)
Tout renseignement concernant le fonctionnement du RPI. Inscriptions ou suppressions restauration scolaire. Inscriptions ALAE.

Service administratif Mairie de Moularès 09 62 34 08 17
rpisegaviaur@orange.fr
Tout renseignement concernant le fonctionnement du RPI. Facturation. Transport scolaire.

Ecole Pampelonne 05 63 76 36 54	Ecole Tanus 05 63 76 33 52

Portail famille :

Il est un lien entre les familles et le RPI Ségaviaur. Chaque famille peut ainsi mettre à jour ses coordonnées, transmettre des documents et soumettre de nouvelles réservations aux activités. Les familles reçoivent un mot de passe par mail leur permettant de se connecter au portail.
Ce portail est accessible en ligne via le site internet du RPI.

Newsletter

Les familles reçoivent une newsletter par mail à chaque fois qu'un article est publié sur le site internet du RPI Ségaviaur

Les objectifs pédagogiques

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels / moyens	Évaluations
Développer la coopération et l'entraide entre les enfants	• Mettre en place des jeux coopératifs et/ou collectifs. • Amener l'enfant à se connaître et à aller vers les autres à travers les jeux coopératifs. • Faire des échanges et des partenariats avec d'autres structures (EHPAD, écoles…).	• Est-ce que les enfants participent aux jeux ? • Les enfants qui aident sont-ils toujours les mêmes ? • Les enfants se mélangent-ils lors des échanges ?
Développer l'autonomie et la prise de responsabilité	• Encourager les enfants à débarrasser la table. • Encourager les enfants à réguler leurs conflits. • Amener l'enfant à prendre soin de ses affaires. • Amener l'enfant à se repérer dans l'espace et dans le temps. • Mettre en place des règles de vie et une journée type.	• Les enfants progressent ils dans l'autonomie de la vie quotidienne ? • L'enfant se repère-t-il dans les locaux ? • Les moments de la journée sont-ils identifiés ? • Est-ce que l'enfant arrive à régler ses conflits sans la violence et sans l'aide d'un adulte ?
Permettre à l'enfant de s'épanouir dans la collectivité	• Encourager l'enfant à se valoriser lui-même. • Prendre en compte les besoins et les envies de chaque enfant. • Mettre en place des groupes de paroles et des bilans réguliers. • Accompagner les projets d'enfants.	• Des projets d'enfants ont-ils été menés ? • Des outils d'expression ont-ils été mis en place ? • L'enfant se trouve-t-il dans le groupe ?
Développer la découverte et la créativité	• Permettre à l'enfant de découvrir de nouveaux outils ou matières (peinture, radio, vidéo…). • Mettre en place des activités manuelles, des jeux d'expression et des activités de découverte.	• Les enfants sont-ils curieux ? • Les enfants jouent-ils toujours aux mêmes jeux ? • Les enfants sont-ils fort de proposition d'activités créatives ?
Respecter les rythmes des enfants	• Aménager des temps adaptés aux tranches d'âge et aux différents moments de la journée. • Sensibiliser les enfants sur leurs besoins. • Mettre en place des activités de relaxation avant le temps de classe de 13h20. • Ménager des temps de retour au calme avant le repas.	• Les enfants vont à la sieste ou sur un temps calme avec plaisir ? • Les enfants prennent conscience du besoin d'un temps calme ? • Les enfants se retrouvent ils dans le rythme de la journée ?
Favoriser l'hygiène et la santé	• Mettre en place des règles d'hygiène (WC, lavages des mains). • Sensibiliser les enfants aux goûters et aux repas équilibrés. • Travailler l'apprentissage au goût et à la cuisine. • Mettre en place des activités sportives régulières. • Sensibiliser les enfants à avoir une tenue adaptée selon la saison (manteau l'hiver, casquette l'été…).	• Les enfants se lavent les mains seuls ? • Les enfants font ils l'effort de goûter aux aliments ? • Est-ce que tous les enfants participent à, au moins une activité sportive ?
Sensibiliser au respect de l'environnement	• Mettre en place différentes gestes au quotidien permettant le respect de l'environnement.	• Les enfants ont-ils des attitudes nouvelles quant au respect de l'environnement ?

Concertation avec…

Se concerter avec les élus pour…
A la demande du président du RPI Ségaviaur, des comptes-rendus hebdomadaires sont rédigés par la coordinatrice et transmis au président reprenant les événements qui se sont déroulés dans la semaine sur les sites de Tanus et Pampelonne.

Se concerter avec l'équipe pour…
En complément des rencontres ou échanges quotidiens avec les agents, à chaque début de période, l'équipe de direction du RPI Ségaviaur se réunit à la Mairie de Pampelonne pour faire le point sur l'avancée des actions mises en place au sein du service. C'est également l'occasion d'évaluer les projets et faire remonter les événements particuliers de terrain sur lesquels nous pourrions évoluer.

Un échange et une disponibilité permanente avec les parents pour…
Nous n'oublions pas que les parents nous confient ce qu'ils ont de plus précieux, leurs enfants, c'est pour cela qu'ils ont besoin d'être rassurés. De ce fait, en complément du contact direct, le service périscolaire du RPI Ségaviaur a mis à disposition des familles un Site Internet dédié et un portail famille…
De même, les élus du RPI Ségaviaur, le service périscolaire et les sites de Pampelonne et Tanus ont une adresse e-mail et un numéro de téléphone spécifique… A fréquence variable, les élus et/ou le coordinateur du service périscolaire rencontrent les élus de l'Association des Parents d'Élèves de Tanus-Pampelonne.

Les Projets

L'enfant à la parole

Les enfants restent acteurs de leurs loisirs, quel que soit l'âge.
Chaque vendredi, au moment de la pause méridienne, les enfants se retrouvent à l'occasion d'un « conseil d'enfant ». Il s'agit là d'une occasion donnée à chacun d'exprimer son ressenti sur la semaine ainsi que de ses éventuelles envies. C'est également l'occasion de découvrir ensemble les messages qui ont été déposés dans la boite à idée. Il se tient deux conseils d'enfants distincts par site (un pour les maternelles et un autre pour les élémentaires). Ces temps sont encadrés par les animateurs référents de chaque groupe.

Le Restaurant Scolaire, un lieu pédagogique comme un autre…

Que mangent les enfants qui fréquentent la cantine ?

Le Service Périscolaire du RPI Ségaviaur souhaite mettre l'accent sur la qualité et l'origine des produits servis dans nos restaurants scolaires à travers des « minutes pédagogiques » : Une fois par mois, lors des repas à thème proposés par le prestataire de restauration scolaire, l'équipe pédagogique prévoit un temps d'échange en lien avec le thème proposé.

Une explication est donnée aux enfants le jour du repas à thème au sein même du restaurant scolaire, une occasion pour expliquer d'où viennent les aliments, comment sont-ils produits et quelle est leur origine.

LE PEDT

Axes mis en place dans le cadre du renouvellement du PEDT pour la période 2022/2025

Ces axes de travail permettent une complémentarité entre le projet d'école et les activités périscolaires.

Trois axes

- Renfort scolaire et aide aux devoirs. Rendre l'enfant acteur de ses parcours d'apprentissages par une approche ludique.
  A partir de lectures, création de contes, jeux mathématiques…, l'enfant apprend autrement, il prend confiance en lui, en ses capacités.
  Partenariat intergénérationnel pour une aide aux devoirs pour les élèves de cm2
- Les métiers de l'artisanat sur notre territoire. Susciter la curiosité, la passion d'un métier, l'envie d'apprendre, de créer de ses mains, découvrir ou acquérir des savoir faire, susciter des vocations.
- L'histoire de notre territoire à travers les âges. Découverte historique et géographique de notre région,

  Afin de fidéliser et d'ancrer les enfants dans notre région.

Les partenaires

- Académie de Toulouse
- Les mairies de :
    - Crespin,
    - Lacapelle-Pinet,
    - Montauriol,
    - Moularès,
    - Pampelonne,
    - Tanus
    - Tréban.
- La CAF
- La MSA
- La FEDERTEEP
- La DDCSPP du Tarn
- La PMI
- Le département du Tarn
- La 3CS (Communauté de Communes du Carmausin Ségala)
- Les services sociaux
- L'Association des Parents d'Élèves de Tanus-Pampelonne

L'évaluation

Des activités - Chaque animateur avant son activité établit une fiche d'activité afin de clarifier les objectifs, la durée de l'activité, le matériel, l'âge des enfants et le déroulement de celle-ci. Une discussion est ensuite mise en place pendant les réunions pour effectuer le bilan global des activités mises en place sur une période.

Du projet pédagogique - Selon les critères énoncés lors des objectifs de l'équipe, une évaluation en milieu d'année est réalisée afin d'y apporter des ajustements ci nécessaire..

Des animateurs - Chaque animateur à la fin d'une période donnée bénéficie d'un entretien d'évaluation qui est basé sur un échange entre l'animateur et le coordinateur qui réalise une fiche d'évaluation. Pour cela l'auto-évaluation est utilisée pour permettre à chacun de s'exprimer. L'évaluation et l'auto évaluation sont réalisées avec tous les animateurs.

Rappel du règlement intérieur du RPI Ségaviaur

Règles et consignes pour le personnel

Les agents d'encadrement représentent, par leur action, l'image de la collectivité, du service et de leur profession. L'animateur communiquera aux enfants les règles de vie en société, d'hygiène et de respect. Il a une attitude bienveillante, positive, de communication et d'accompagnement envers les enfants.

La discrétion et le secret professionnel
Les animateurs sont tenus à la discrétion professionnelle pour les faits, informations et documents dont ils ont eu connaissance à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, et au secret professionnel pour ce qui concerne les informations confidentielles dont ils ont connaissance.
La déontologie de la profession sera soutenue par une éthique sans faille.

Sécurité
Afin de protéger l'enfant de toute intrusion, l'entrée des locaux est interdite au public.
Si un enfant doit quitter le restaurant scolaire ou l'ALAE pour quelques raisons que ce soit, ce n'est qu'avec un responsable légal de l'enfant ou un adulte autorisé dont le nom sera consigné sur la fiche d'inscription remplie en début d'année.

En cas d'accident d'un enfant pendant l'accueil, les actions menées par l'équipe encadrante seront :

- Apporter les premiers soins en cas de blessures bénignes à l'aide de la pharmacie.
- Faire appel aux urgences médicales (SAMU, pompiers) en cas d'accident, de choc violent ou de malaise grave.

En cas de transfert vers un établissement de santé par les équipes de secours (SAMU, pompiers), la famille, le responsable du service périscolaire, le président du RPI ainsi que la directrice de l'école seront prévenus.

Règles et consignes pour les enfants

Il appartient aux parents d'expliquer et de relayer auprès de leur enfant la nécessité d'avoir un bon comportement à l'école et de respecter les règles de vie (voir règlement intérieur).

Non-respect des règles de vie

Tout manquement aux règles de vie constitue une faute qui sera sanctionné par un avertissement porté sur le cahier de liaison de l'enfant.
Au bout de trois avertissements, le coordinateur du service périscolaire ainsi que le Président du RPI Ségaviaur seront informés. Un courrier sera alors adressé aux parents, assujetti à une convocation au service.